

Compte-rendu

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

« Investir pour lutter contre le changement climatique et favoriser son autonomie énergétique »

Plénière du 9 décembre 2022 – 9h / 12h

11^{ème} Commission Consultative Paritaire

Ordre du jour

- Accueil
- Présentation de TFTP – Time For The Planet « L'entrepreneuriat au service de l'urgence climatique »
Rémi Gaubert, conférencier pour la planète, membre de Time for the Planet
Yannick Chamming's, membre du conseil de surveillance de Time for the Planet
- Le solaire photovoltaïque en Ile-de-France
Aylce Morlet, référente solaire, service Climat-Air-Energie, Région Ile-de-France
- L'autoconsommation collective
Samantha Soundaravelou, cheffe de projets « Transition énergétique »
- Le soutien de la Région Ile-de-France aux installations photovoltaïques
Aylce Morlet, référente solaire, service Climat-Air-Energie, Région Ile-de-France
- Actualités des partenaires de la CDTE 77
SDESM, ADEME, CCI, Seine-et-Marne environnement

Annexes :

1. Liste des présents
2. Coordonnées des intervenants

Pièces jointes à ce compte-rendu :

- Support de présentation principal
- Support de présentation de l'ADEME

Accueil

Pierre Yvroud, président du SDESM, ouvre cette plénière. Il précise que les présentations de la matinée ont vocation à donner matière à :

- agir pour lutter contre le changement climatique en investissant dans des entreprises engagées ; c'est l'objet de l'initiative « Time for the Planet ».
- agir pour son autonomie énergétique en investissant dans les installations photovoltaïques en autoconsommation collective.

Présentation de TFTP – Time for the planet

Rémi Gaubert replace l'initiative de [Time for the planet](#) dans le contexte de l'urgence climatique, puis Yannick Chamming's explicite le modèle d'investissement proposé par Time for the planet (<https://www.youtube.com/watch?v=DZnWYPM8dzg>) et les principes qui sous-tendent la démarche, comme l'accessibilité à tous - en open source - des innovations financées. Toute entité peut contribuer à

financer ces innovations : particuliers, entreprises, collectivités. A l'image de la CC de l'Auxerrois qui a délibéré en décembre 2020 pour entrer au capital de TFTP à hauteur de 5 000 € (cf. délibération 2020-205 du conseil communautaire du 17/12/2020 - <https://www.agglo-auxerrois.fr/Agglomeration/INFORMEZ-VOUS/Liste-des-deliberations/2020>).

Rémi Gaubert présente ensuite le principe et le fonctionnement des **dividendes climat** (voir support de présentation, à partir de la slide 47).

Le solaire photovoltaïque en Ile-de-France

Aylce Morlet présente les chiffres du photovoltaïque (PV) en Ile-de-France et en Seine-et-Marne. Elle précise qu'il existe un potentiel de 140 millions de m² de surfaces en toiture et de près de 31 millions de m² de surfaces de parkings susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques, soit en cumulé un **potentiel de production (toitures + parkings)** de près de 22,8 TWh en Ile-de-France, dont **5 TWh en Seine-et-Marne** (à mettre en regard des 70 GWh produits en Seine-et-Marne en 2021).

L'autoconsommation collective

Samantha Soundaravelou présente les principes de l'autoconsommation collective. Ce type d'opération permet de mettre en relation directe (administrativement parlant) la production électrique d'une installation photovoltaïque avec différents sites consommateurs. Le bâtiment accueillant l'installation PV peut appartenir indifféremment à la commune, à une entreprise, à un particulier ; et il en est de même pour les bâtiments consommateurs. Les entités « productrices » et « consommatrices » désigneront un interlocuteur unique auprès d'Enedis : la **PMO, personne morale organisatrice**.

Quand une opération ne comporte que des bâtiments communaux, on parle d'autoconsommation patrimoniale. Dans ce cas, la commune est PMO et, en général, elle privilégie la **clé de répartition dynamique par défaut**, c'est-à-dire qu'elle confie à Enedis la ventilation de la production PV entre les différents sites communaux consommateurs selon un pas de temps de 30 minutes (calculé par Enedis en fonction des appels de puissance de ces différents sites). A la fin du mois, Enedis restitue au fournisseur d'électricité de la commune les volumes d'électricité photovoltaïque attribués à chaque bâtiment, afin que ce dernier établisse pour chaque bâtiment une facturation qui distingue les consommations émanant de l'installation PV (kWh « gratuits » mais soumis au TURPE) et les consommations soutirées au réseau (facturation « classique » = kWh + taxes).

Les bâtiments inscrits dans l'opération d'autoconsommation collective doivent être situés dans un périmètre de 2 km autour de l'installation PV. Au-delà, il faut demander une dérogation au ministère de la transition écologique : l'opération dispose alors du statut d'*autoconsommation collective étendue* qui permet d'inscrire des bâtiments consommateurs dans un périmètre de 20 km autour de l'installation photovoltaïque.

Le soutien de la Région Ile-de-France aux installations photovoltaïques

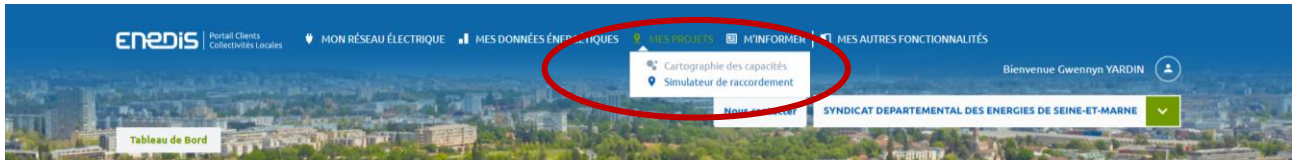
Aylce Morlet rappelle que la Région Ile-de-France soutient le développement des énergies renouvelables au travers principalement des 3 dispositifs suivants :

- [AAP développement des énergies renouvelables électriques](#). Cette aide à l'investissement s'applique aux panneaux solaires et une partie du génie civil. Les projets accompagnés sont supérieurs à 5 kWc. Le taux maximal d'aide est de 80% (avec un plafond à 2 M€) mais le taux accordé sera calculé en fonction du montage financier présenté par le porteur de projet (le porteur de projet doit présenter des plans de financement avec ET sans subvention pour justifier de l'atteinte d'un équilibre économique par l'attribution de la subvention). Dans les faits, **le taux moyen d'aide constaté est de 40%**, car les prix de l'électricité actuels permettent un bon équilibre des projets sans recours au taux maximal de 80%.
- [AAP projets citoyens](#). Cette aide peut bénéficier aux études (taux max. = 80% et plafond = 50 000 €) ou à l'investissement (taux max. = 80% et plafond = 200 000 €).
- [Nouveau dispositif ombrières photovoltaïques](#). Ce dispositif finance les ombrières, leur structure et le génie civil nécessaire.

ATTENTION, en raison du non-cumul des aides imposé par l'arrêté tarifaire d'octobre 2021, un projet ne peut bénéficier d'une aide régionale s'il bénéficie par ailleurs d'un tarif d'obligation d'achat.

La Région a également développé, avec l'appui de l'Institut Paris Région, un cadastre solaire à l'échelle de l'Île-de-France qui permet facilement d'estimer le potentiel de production photovoltaïque d'une toiture, d'un parking (> 1 500 m²), ou même d'un territoire : <https://monpotentielsolaire.smartidf.services/fr>. L'outil ne permet pas toutefois de connaître les coûts d'investissement associés à chaque potentiel car la forte évolution des coûts constatée dernièrement ne permet pas un paramétrage fiable de l'outil. Les coûts de raccordement seront quant à eux chiffrés ultérieurement.

Information complémentaire à la réunion : En première intention, il est possible d'utiliser le simulateur de raccordement disponible sur le portail Collectivités d'Enedis (via l'onglet « Mes projets »).



Actualités des partenaires de la CDTE (voir supports de présentation)

- **Actualités du SDESM – Gwennyn Yardin**

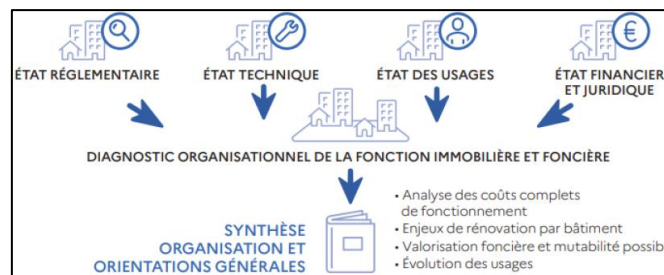
Gwennyn Yardin rappelle que le SDESM propose depuis 2018 à ses collectivités adhérentes de les accompagner dans leurs projets photovoltaïques. Cet accompagnement est gratuit, mais le nombre de demandes a fortement augmenté sur 2022, générant une liste d'attente. Cet accompagnement se traduit par une pré-étude technique et économique d'un projet PV en toiture ou au sol, en autoconsommation individuelle, collective, vente partielle ou totale de l'électricité produite. Puis d'un accompagnement à l'identification des dispositifs financiers disponibles et d'une relecture des cahiers de consultation. Le SDESM s'appuie notamment sur l'outil métier PVSYST pour réaliser ces études.

- **Présentation d'EKOPOLIS et de l'appel à candidature SDIE – Camille Batteux, ADEME**

L'appel à candidature « Schéma Directeur Immobilier Énergétique » (SDIE) est ouvert aux communes et EPCI entre 8 000 et 100 000 habitants : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/realisation-dun-schema-directeur-immobilier-energetique-sdie>

Pour les plus petites communes, il existe le dispositif de Conseil en Énergie Partagé (CEP) porté par le SDESM : <https://www.sdesm.fr/nos-missions/transition-energetique/renovation-energetique>. Mais, à la différence du SDIE qui s'intéresse à plusieurs aspects du patrimoine immobilier (usage, conformité réglementaire, état financier, ...), le CEP ne traite que les aspects énergétiques.

Périmètre d'investigation du patrimoine immobilier dans le cas d'un SDIE



- **Actualités de la CCI 77 – Isabelle Dupis-Ferraris, CCI 77**

Isabelle Dupis-Ferraris rappelle les contacts vers lesquels orienter les artisans et les entreprises :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat 77
Clément Jérôme
Responsable Développement durable
clement.jerome@cma77.fr
06 83 99 64 47

Chambre de Commerce et d'Industrie 77
Isabelle Dupis-Ferraris
Responsable de Projets - Stratégie et Territoire
isabelle.dupis@seineetmarne.cci.fr
06 30 50 46 32

- *Actualités de Seine-et-Marne environnement* – Christophe Parisot

Christophe Parisot indique que Seine-et-Marne environnement a entrepris de réaliser sur 2022 une cartographie des plans d'eau susceptibles d'accueillir des centrales photovoltaïques flottantes, en tenant compte des contraintes biologiques qui leur sont liées. Cette étude touche à sa fin et pourra faire l'objet d'une restitution en début d'année 2023

ANNEXES

1. Liste des personnes présentes (*en italique : personnes présentes en distanciel*)

Structure	Civilité	Prénom NOM	Fonction
EPCI			
Elus des EPCI			
CA Coulommiers Pays de Brie	<i>Monsieur</i>	<i>Daniel Nalis</i>	<i>Vice-président chargé de la politique environnement communautaire</i>
CA Melun-Val de Seine	Madame	Françoise Lefèbre	Vice-présidente chargée de l'environnement et du cadre de vie
CC Bassée Montois	<i>Madame</i>	<i>Nadine Villiers</i>	<i>Vice-présidente en charge de la transition énergétique</i>
CC Brie Nangissienne	Monsieur	Christophe Martinet	Conseiller communautaire
CC Deux Morin	Madame	Claude Raimbourg	Conseillère communautaire
CC Plaines et Monts de France	<i>Monsieur</i>	<i>Antoine Chatelain</i>	<i>remplace M. Ferreira</i>
CC du Provinois	<i>Madame</i>	<i>Claire Crapart</i>	<i>Vice-présidente chargée des transports, des mobilités et du développement durables</i>
CC Val briard	<i>Madame</i>	<i>Sonia Dutartre</i>	<i>Vice-présidente</i>
Agents des EPCI			
CA Grand Paris Sud	<i>Monsieur</i>	<i>Damien Nourry</i>	<i>Chef de projet</i>
CA Melun-Val de Seine	<i>Madame</i>	<i>Timothée Palussière</i>	<i>Chargée de mission PCAET</i>
CC Brie des Rivières et Châteaux	<i>Monsieur</i>	<i>Romain Robert</i>	<i>Directeur des services techniques</i>
CC Pays de Nemours	<i>Madame</i>	<i>Chloé Barbet</i>	<i>Responsable des pôles Tourisme, Sport et Environnement</i>
CC Val Briard	<i>Madame</i>	<i>Karine André</i>	<i>Chargée de mission PCAET / Aménagement du territoire / Développement durable</i>
SDESM			
Elus du SDESM			
SDESM	<i>Monsieur</i>	<i>Philippe Baptist</i>	<i>vice-président</i>
SDESM	<i>Monsieur</i>	<i>Dominique Bosse</i>	<i>délégué syndical</i>
SDESM	<i>Monsieur</i>	<i>Didier Fenouillet</i>	<i>vice-président</i>
SDESM	<i>Monsieur</i>	<i>Pascal Fournier</i>	<i>vice-président</i>
SDESM	<i>Monsieur</i>	<i>Michel Gard</i>	<i>vice-président</i>
SDESM	Monsieur	Gérard Geneviève	délégué syndical
SDESM	<i>Monsieur</i>	<i>Achille Hourde</i>	<i>délégué syndical</i>
SDESM	Monsieur	Jacques Illien	<i>vice-président</i>
SDESM	Monsieur	Frédéric Morel	<i>vice-président</i>
SDESM	Monsieur	Christian Poteau	<i>vice-président</i>
SDESM	Monsieur	Pierre Yvroud	président
Agents du SDESM			
SDESM	Monsieur	Gérald Gallet	Directeur général des services
SDESM	Monsieur	Marc Boitel	Responsable du service Energie
SDESM	Madame	Nelly Noubissié	Cheffe de projet énergies renouvelables et rénovation énergétique
SDESM	<i>Monsieur</i>	<i>Nicolas Chantelard</i>	<i>Conseiller en énergie partagé</i>
SDESM	Madame	Corinne Leguay	Assistante du service Energie
SDESM	Madame	Pauline Hebrard	Stagiaire juridique
SDESM	Madame	Gwennyn Yardin	Cheffe de projet Plans climat, chargée de l'animation de la CCP

Partenaires de la CDTE

ADEME	Madame	Camille Batteux	Ingénieure Bâtiment – Pôle Transition Energétique
CCI 77	Madame	Isabelle Dupis-Ferraris	Responsable de projets – stratégie et territoire
DDT 77	Monsieur	Marc Calori	Chef de la mission Transition énergétique
DDT 77	Madame	Amal Ghazi	Cheffe du service énergie, mobilité et cadre de vie
DDT 77	Madame	Fatima Younsi	Chargée de mission Transition énergétique
Enedis	Madame	Samantha Soundaravelou	Cheffe de projets « Transition énergétique »
GRDF	Monsieur	Franck Humbert	Responsable territorial
GRTgaz	Monsieur	Jérôme Gilliet	Responsable Affaires Publiques & Territoriales
FFB Ile-de-France Est	Madame	Chrystelle Reganha	Chargée de missions métiers et Environnement
Seine-et-Marne environnement	Monsieur	Christophe Parisot	Directeur

2. Coordonnées des intervenants

	<p>TFTP - Time for the planet Yannick Chamming's Rémi Gaubert Chargé de projet Stratégie de résilience des territoires remi.gaubert@gmail.com 06 81 77 39 99</p>
	<p>ENEDIS – Direction régionale IDF Est Samantha Soundaravelou Cheffe de projets « Transition énergétique » samantha.soundaravelou@enedis.fr 06 07 63 73 02</p>
	<p>Région Ile-de-France Aylce Morlet Chargée de mission photovoltaïque aylce.morlet@iledefrance.fr</p>
	<p>ADEME Camille Batteux Ingénieure Bâtiment – Pôle Transition Energétique camille.batteux@ademe.fr 01 47 65 21 18</p>
	<p>CCI de Seine-et-Marne Isabelle Dupis-Ferraris Responsable de Projets - Stratégie et Territoire isabelle.dupis@seineetmarne.cci.fr 06 30 50 46 32</p>
	<p>Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne Gwennyn Yardin Cheffe de projet Plans climat, en charge de l'animation de la CCP gwennyn.yardin@sdesm.fr 01 82 79 00 67 – 06 71 34 26 25</p>